

Modification du PLU

Création d'un emplacement réservé n°31
(parcelle n°5 du PLU) destinée à
la création d'une jonction entre l'Avenue
des Poilus et l'Avenue de la Buze en
s'appuyant sur l'Avenue du Jardin Neuf.

le 4.3.2024

M BARTOLI Yanyoune 185 Avenue du Moulin Neuf 83110 Sanary

Le projet de création d'une voie et d'un ouvrage pluvial sur l'emplacement réservé n°31 manque sérieusement de précision.

- Qu'est-ce que la nature de cette voie, piétonne ou circulation automobile?

- Quel est surtout de la largeur?

Au bout de l'Avenue du Moulin Neuf, entre les propriétés Candi et l'immeuble récemment construit, on mesure 4 m de large, insuffisant pour une voie de circulation de véhicules. L'Avenue du Moulin Neuf est elle-même très étroite et ce projet entraînera des nuisances pour les riverains.

- Le prétexte de désenclavement de l'opération Carbone ne tient pas car ces immeubles bénéficient de deux sorties : une sur l'Avenue de la Buge, l'autre sur l'Avenue Joseph Lantier via la rue Jean Carbone.

Le 4/03/2024

